

CAMBON D'ALBI

École Primaire de Cambon d'Albi

Coordonnées de l'école : 81990 CAMBON D'ALBI

Tél .: 05 63 53 00 54 **Courriel :** ce.0810459J@ac-toulouse.fr

Classes concernées : de la PS de maternelle au CM2.

Porteurs du projet : Mme Véronique GRILLON (CE1) avec Mme Corinne MEYER (Directrice-PS).

Avec la participation de la municipalité, des personnels de cantine, des parents d'élèves et de la représentante du CLAE.

DDEN : M. Antoine GUIRAUD.



Objectifs de l'action :

- Élaborer collectivement un règlement de la restauration scolaire.
- Stimuler le sens des responsabilités chez les élèves, vivre des actions citoyennes.

Activités menées sur le thème de la Laïcité :

- Établissement d'un bilan d'entrée à partir du ressenti des élèves et des personnels de la cantine.
- Réunions collégiales de définition du règlement traduit en un panneau facile à lire et à comprendre par tous les élèves.

Ici, on mange « Citoyen » !

A l'école de Cambon d'Albi, la restauration scolaire était un vrai problème : alertées par les enfants et les cantinières (personnel municipal), les enseignantes ont décidé d'essayer de mettre un terme aux nuisances sonores et aux incivilités.

Pour cela, elles ont proposé d'élaborer collectivement un règlement explicite avec les cantinières, les parents d'élèves, le CLAE et la municipalité.



A partir d'un bilan (ce que chacun apprécie, ce qu'il n'aime pas et les propositions qu'il fait), trois réunions ont permis de parvenir à un accord global.

Parallèlement, une activité pédagogique complémentaire (APC) a réuni des enfants fréquentant le restaurant scolaire à trois reprises pour élaborer le règlement.

Celui-ci sera soumis à l'ensemble des parties prenantes pour être validé collégialement.

A travers cette démarche, il s'agissait de développer chez les enfants l'autonomie et le sens de la responsabilité, d'aménager mieux les espaces et d'améliorer les conditions d'encadrement des enfants.

L'élaboration de ce règlement a permis de limiter, et même d'éviter, les incivilités et les nuisances sonores.

Mis en place au mois de mai 2023, il est affiché dans le restaurant.

Au préalable, il a été lu dans toutes les classes avec les enfants et distribué à toutes les familles qui ont été invitées à le signer.

Les pictogrammes sont faciles à interpréter, les cantinières et le Maire peuvent ainsi rappeler la règle aux enfants et aux familles si besoin.

Même si les incivilités n'ont pas totalement disparu, les élèves ont montré qu'être citoyen est possible pour tous !

